

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 21/09/2022	Dossier complet le : 05/10/2022	N° d'enregistrement : 2022-6434					
	1. Intitulé du projet						
Création d'un forage d'eau de 55 mètres d	e profondeur						
2. Identification du	ı (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique							
Nom	Prénom						
2.2 Personne morale	GAEC GABORIT						
Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne	Monsieur Vincent GABORIT, exploitant agrico	ole					
habilitée à représenter la personne morale	worlden virioum of the rank dyriot						
RCS / SIRET 4 2 2 2 4 3 0	9 7 0 0 0 1 7 Forme juridique	GAEC					
Joigne	ez à votre demande l'annexe obligatoire	e n°1					
	au des seuils et critères annexé à l'article R. 1 dimensionnement correspondant du projet	122-2 du code de l'environnement et					
	Caractéristiques du projet au regard de	es seuils et critères de la catégorie					
N° de catégorie et sous-catégorie	(Préciser les éventuelles rubriques issues d'o	autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)					
27 - Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages	Ouvrage de plus de 50 mètres de profondeur Prélèvement inférieur à 1000 m3 par an : Proje						
pour l'approvisionnement en eau, à	l'article R122-1 du Code de l'environnement.	·					
l'exception des forages pour étudier la	Le projet n'est soumis à aucune rubrique du c	ode de l'environnement.					
stabilité des sols.							
a) Forage pour l'approvisionnement en							
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 d	lu formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les éven							
de substituer le prélèvement actuel sur le	rofondeur pour sécuriser la production en eau réseau d'eau potable par un prélèvement au m						
	d'eau. L'ensemble du volume d'eau utilisé par le GAEC GABORIT pour son activité d'élevage provient du réseau d'eau potable, ce forage						
derait delle alle première dication pour le							

4.2 Objectifs du projet
Alimentation en eau pour une exploitation agricole (alimentation en eaux d'animaux, chèvres et bovins).
Objectif de production du nouveau et premier forage sera au maximum d'environ 1 m3/h, 3 m3/jour et 999 m3/an
Colocul de production du nouveau et premier lorage sera au maximam à environ i morni, e morjour et 333 morair
La répartition du prélèvement se fera de 2/3 pour les chèvres et d'1/3 pour les vaches.
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux
Foration d'un forage d'eau au moyen d'une foreuse sur chenille avec un compresseur annexé monté sur camion. Durée des travaux estimée à deux jours au maximum.
Le forage suit la norme NF X10-999 d'Août 2014 qui correspond à la rubrique 4.5.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
L'ouvrage sera équipé d'une pompe immergé de type 4 pouces alimentée électriquement pour un débit maximum de 1 m3/h.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). Le projet ne sera pas soumis à d'autres procédures (code de l'environnement).								
4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) Corps du forage PVC 115/125 mm de 0 à 12 m avec tube plein et de 12 à 55m avec tube crépiné. Cimentation de 0 à 6 m Citerneau en béton avec capot de 0.5 m au dessus du TN, équipé d'un cadenas d'artillerie								
(clé triangle). Dalle bétonné de 3m2 autour du forag	ge.							
Adresse et commune(s) d'implantation Parcelle 0432 section OH La Sérondière Saint Hilaire du Bois Commune de Lys Haut Layon 49310	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ: Long °	2'32"83 Lat. 47°10'76"97						
Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant? Oui Non X 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non Non 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé?								

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	La ZNIEFF de type I la plus proche (BOIS DE LA GAUBRETIERE) se trouve à environ 2.0 km au sud.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	D'après les données de reseau-zones-humides.org la prélocalisation de le zone humide la plus proche est à environ 98 mètres à l'est du projet. Au vu du prélèvement très faible, il est certain que le pompage n'aura que peu d'incidence à cette distance (la simulation OUAIP disponible en annexe prévoit un rabattement maximum de 3 cm sur cette zone humide si on considère que la nappe souterraine de socle et la surface sont en lien).

			La commune n'est pas concerné par un PPRi.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			Le projet est situé à 12.2 km au nord-ouest du site NATURA 2000 de la Vallée de L'Argenton (FR5400439).
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	\boxtimes		Nouveau forage destiné à un prélèvement potentiel de 3 m3/j d'eau souterraine soit environ 999 m3 par an sous réserve d'un débit suffisant.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			Très limité sur les ressources en eau du fait du faible prélèvement. Simulation OUAIP (annexe) avec impact très limité (inférieur à 3 cm sur une période de 200 jours) à 98 m du prélèvement sur la zone humide (pré- localisation).
	Est-il excédentaire en matériaux ?		\boxtimes	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		\boxtimes	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		\boxtimes	
			×	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	×	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	×	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	X	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	Les travaux de foration engendreront ponctuellement des vibrations au sol.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		×		
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		X		
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou	
Oui Un forage d'ea	Non Si oui, décrivu est présent à environ			ance du projet de forage.	
				e pompage n'aura aucune incidence à cette distance.	
				a prise en compte au vu de la situation.	
6.3 Les incide	6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? Oui Non Si oui, décrivez lesquels :				

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pour limiter l'impact des travaux sur le milieu environnant, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- -sécurisation du chantier par la pose de panneaux et de grillage de prévention,
- -le matériel sera régulièrement entretenue et vérifié, et toutes les précautions seront prises pour éviter les déversements accidentels d'hydrocarbures notamment lors des phases de remplissage de réservoirs.
- -les eaux de forage pendant les phases de foration seront canalisées au moyen d'un merlon qui sera mis en œuvre spécifiquement pour diriger celle-ci vers un bassin de décantation avant rejet vers le milieu superficiel. Le bassin de décantation a pour objet de piéger les matières en suspensions par décantation des eaux de forage et réguler les a-coups hydrauliques. Cette localisation a été décidée par le pétitionnaire afin de s'éloigner de toute source de pollution d'origine humaine; pas d'habitations et de systèmes d'assainissement, pas de bâtiments d'élevage, pas de parcelles accueillant du bétail. Il y a également une obligation de non-épandage de 50m autour du projet de forage.

Concernant la zones humide, il n'y aura aucun évitement ni réduction, le prélèvement étant très faible, l'impact est quasiment nul au vu de l'étalement du débit horaire sur (3h/24h à 1 m3.h- 1)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Travaux de très faible importance ne nécessitant pas d'évaluation environnementale (étude d'impact).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	. I Affilexes obligatories	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	\times
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

- Coupe prévisionnelle du forage
- Détermination et Usages des bâtiments et parcelles du pétitionnaire et du voisinage
- Localisation des forages avoisinants et des sites BASOL/BASIAS référencé par la BSS et Géorisques.
- Simulation OUAIP expliquant l'impact potentiel du forage à la zone humide pré-localisée la plus proche

Gabout Vincent

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lys Haut Layon

le, 05/10/2022

Signature